

Key Investor Information Document : Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ISIN LU0233505998
Géré par Hauck & Aufhäuser Fund Services S.A. (HAFS). HAFS fait partie du Groupe Hauck & Aufhäuser.

Worldwide Investors Portfolio: Emerging Markets Fixed Income Fund AX 1 (USD)

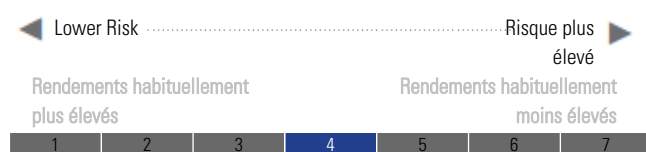
Worldwide Investors Portfolio: Emerging Markets Fixed Income Fund

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif d'investissement principal du Compartiment est d'atteindre un revenu courant élevé et son objectif secondaire est la valorisation du capital. Le présent Compartiment investira principalement dans un portefeuille de titres de créances négociables provenant d'émetteurs issus des marchés émergents pour atteindre ces objectifs. Conformément au principe de diversification des risques, au moins deux tiers des actifs nets du Compartiment seront investis dans des titres de créances du marché émergent. Le reste de ses actifs peut être investi dans des titres négociables et des titres de créances d'entreprise ou d'émetteurs gouvernementaux, dans des actions de préférence et dans des liquidités sur le marché monétaire. Jusqu'à 10 % des actifs nets du Compartiment peuvent être investis dans des unités de fonds d'investissement. Le présent Compartiment est éligible aux fonds cibles. Les investissements du présent Compartiment dans des titres non enregistrés sur un marché boursier ou échangés sur un autre marché réglementé n'excéderont pas 10 % de ses actifs nets. Le présent Compartiment peut investir l'intégralité de ses actifs nets dans des titres de créances n'ayant pas une notation « investment grade » ou, s'ils ne disposent pas de notation, dans des titres de

créances que le Gestionnaire de portefeuille estime être d'une qualité comparable. Le présent Compartiment sera exposé à un niveau de risque plus élevé qu'un fonds qui investirait dans des obligations de très bonne qualité ou qu'un fonds qui investirait dans des économies déjà établies. Le Gestionnaire du Fonds est responsable de la sélection des titres individuels. Le Compartiment peut avoir recours à des opérations de dérivés pour réduire toute perte ou atteindre un niveau de croissance plus élevé. L'horizon d'investissement de l'investisseur devrait être à long terme. Les bénéfices peuvent être accumulés. Les investisseurs sont éligibles au rachat de leurs actions par la Société de gestion lors de chaque Jour d'évaluation. Cependant, nous pouvons suspendre les rachats en cas de circonstances exceptionnelles si une telle suspension est estimée nécessaire pour préserver les intérêts des investisseurs. Les frais et commissions relatifs à l'achat et la revente de titres seront dus par le Compartiment. Ces frais et commissions sont dus en supplément des pourcentages listés dans la section « Frais et Commission » et peuvent avoir un impact négatif sur le rendement du Compartiment.

Risques et rendements



Les données historiques ne sont pas forcément une indication fiable des performances futures. La catégorie de risque indiquée ne fait pas l'objet d'une garantie et peut changer avec le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme "d'absence de risque". Le fonds affiche le niveau SRRI 4 parce que sa valeur nette d'inventaire présente une volatilité modérée. Les probabilités de pertes ou de gains sont égales. Les risques qui sont susceptibles

d'influencer considérablement la performance du fonds et qui ne sont pas nécessairement totalement reflétés dans le rapport risque/rendement comprennent : Le risque de liquidité - Investir dans des titres ne pouvant pas être vendus à pleine valeur augmente le risque que le fonds doive suspendre le rachat de ses actions. Le risque de l'émetteur - Les obligations détenues par le fonds peuvent perdre une partie ou toute leur valeur si la santé financière des émetteurs

Worldwide Investors Portfolio: Emerging Markets Fixed Income Fund AX 1 (USD)

Worldwide Investors Portfolio: Emerging Markets Fixed Income Fund

Frais

Les frais que vous payez couvrent les coûts de fonctionnement du fonds, y compris les coûts de marketing et de distribution de celui-ci. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement.

Frais d'entrée 3.50%

Frais de sortie 5.00%

Frais prélevés par le fonds sur une année

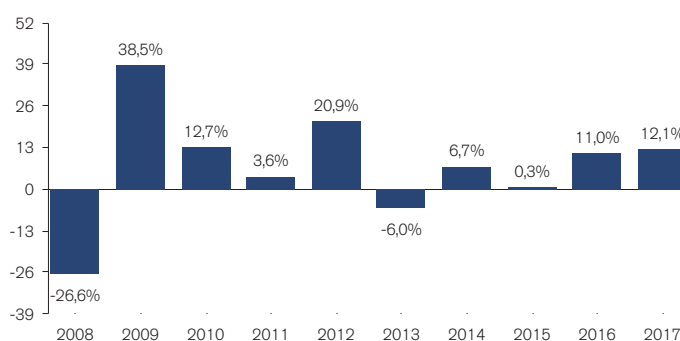
Frais courants 2.19%

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance -

Les frais d'entrée et de sortie mentionnés constituent des montants maximaux. C'est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital [avant que celui-ci ne soit investi] [avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué]. Dans certains cas, il est possible que payiez moins – votre conseiller financier pourra vous informer à ce sujet. Le montant des frais courants est basé sur les frais pour l'exercice clôturé en 2010. Dans certains cas, il est possible que payiez moins – votre conseiller financier pourra vous informer à ce sujet. Le montant des frais courants est basé sur les frais pour l'exercice clôturé en 2010.

Performance



La performance passée ne garantit pas la performance à venir. Toutes les dépenses et tous les frais ont été inclus dans le calcul des données de performance, à l'exception du droit d'entrée. Worldwide Investors Portfolio : Emerging Markets Fixed Income Fund AX 1 (USD) a commencé à émettre des actions en 2005. La performance passée a été calculée en dollars américains.

Informations pratiques

Dépositaire: Hauck und Aufhäuser Privatbankiers AG, Luxembourg branch est le dépositaire de ce fonds.

Informations complémentaires: Le prospectus, les rapports et les comptes, les cours les plus récents des actions et d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement sur notre page d'accueil www.hauck-aufhaeuser.com. Les actions du fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues à des citoyens ou des résidents des États-Unis d'Amérique. Le rendement d'un investisseur peut dépendre de l'évolution des taux de change entre la devise de référence des actions et la devise de l'investisseur. Le cours des actions ainsi que les revenus qu'elles dégagent peuvent tout aussi bien augmenter que baisser. La valeur de rachat des actions peut être supérieure ou inférieure au coût initial.

Remuneration Policy: Le détail de la politique de rémunération, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés ainsi que l'identité des personnes responsables de leur attribution, dont la composition du comité de rémunération, le cas échéant, est disponible sur le site Internet de la Société de gestion ([https://www.hauck-aufhaeuser.com/rechtliche-hinweise/rechtliche-](https://www.hauck-aufhaeuser.com/rechtliche-hinweise/rechtliche-hinweise#rechtlichehinweiseinvestorprotection)

[hinweise#rechtlichehinweiseinvestorprotection](https://www.hauck-aufhaeuser.com/rechtliche-hinweise/rechtliche-hinweise#rechtlichehinweiseinvestorprotection)). Un exemplaire papier est également disponible gratuitement sur demande auprès de la Société de gestion.

Informations sur le fonds: La responsabilité de Worldwide Investors Portfolio SICAV ne peut être engagée qu'en vertu d'une quelconque affirmation du présent document qui s'avérerait trompeuse, imprécise ou contraire au texte pertinent du prospectus relatif au fonds.

Législation fiscale: Le fonds est soumis aux règles fiscales et juridiques du grand-duché de Luxembourg. Cette information peut être pertinente en ce qui concerne votre imposition sur les revenus du fonds.

Authority: Worldwide Investors Portfolio: Emerging Markets Fixed Income Fund est un organisme de placement collectif soumis à la Partie I de la Loi du 17 décembre 2010 et fait donc l'objet de la supervision prudentielle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). En vertu de l'Article 2 de la Loi du 23 décembre 1998, la CSSF est l'autorité compétente responsable de la supervision prudentielle des organismes de placement collectif.